

**POUR LES JEUNES
LE DÉPARTEMENT AGIT !**



**L'Observatoire départemental
de la protection de l'enfance (ODPE)**



Qu'est ce que l'ODPE ?

L'ODPE est une instance pluri-institutionnelle obligatoire prévue par la loi de 2007. Il réunit l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance de Saône-et-Loire (services du Département, établissements d'accueil des enfants, associations œuvrant en protection de l'enfance, justice, sécurité publique, les services de santé...).



Que fait l'ODPE ?

- Il permet le recueil et l'analyse des données de l'enfance en danger
- Il rédige le rapport annuel
- Il est informé des évaluations des services et établissements de la protection de l'enfance
- Il fait des propositions et donne un avis sur la mise en œuvre de la politique de prévention et de protection de l'enfance dans le département
- Il repère les besoins de formation de tous les professionnels de l'enfance du département
- Il produit et diffuse des informations sur la protection de l'enfance
- Il permet les échanges de connaissances et la réflexion sur les pratiques des acteurs de la protection de l'enfance



Dans quel but ?

- Mieux connaître les problématiques rencontrées par les familles et les enfants
- Améliorer l'action conduite dans le champ de la protection de l'enfance
- Travailler avec les partenaires sur des sujets de la protection de l'enfance
- Pour faciliter la coordination de tous les professionnels de la protection de l'enfance



Les axes de travail

- La participation des enfants avec la création du Conseil des jeunes de l'ODPE
- Un recensement des acteurs et partenaires en protection de l'enfance en Saône-et-Loire
- L'élaboration d'une étude basée sur des données croisées